

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 48
Membres absents : 30
Procurations : 17

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

18^{ème} QUESTION

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

(DELIBERATION n°2022-133)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services, ainsi que de la nécessité de remplacer des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite, il est proposé d'apporter plusieurs modifications au tableau des effectifs.

Des ajustements par suppressions de postes lors des départs effectifs à la retraite d'agents seront par ailleurs proposés lors d'un prochain Conseil de Communauté.

1. Pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunale :
 - Création d'un poste de bibliothécaire territorial à temps complet
 - Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (17,5/35èmes)
2. Pour le fonctionnement de la direction de l'aménagement du territoire :
 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
3. Pour le fonctionnement du service de la proximité territoriale :
 - Création de deux postes d'adjoint administratif territorial à temps complet

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Par conséquent, avec l'accord du Bureau, il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modifications susmentionnées du tableau des effectifs avec effet au 1^{er} août 2022.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN